



PROTOCOLE SANITAIRE
REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

A l'intention des parents d'élèves et élèves.

Mesdames, Messieurs, Chers élèves,

A compter du 8 juin, le retour des élèves dans l'établissement sera progressif, ne concernera pas tous les niveaux et tous les élèves, se fera dans le strict respect d'un protocole sanitaire rédigé pour la circonstance.

Si votre enfant est concerné par un retour en classe, vous en serez avertis par la vie scolaire la semaine précédente.

Si votre enfant doit revenir dans l'établissement pour restituer ses livres, récupérer ses affaires à l'internat ou dans son casier, vous serez également avertis par le service de la vie scolaire en charge de l'organisation et du bon déroulement de ces différentes opérations.

Mais dans tous les cas, un retour dans l'établissement obéira au respect de règles bien précises selon cinq principes fondamentaux définis dans les pages qui suivent.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance avec votre enfant et vous adressons nos meilleures salutations.

L'équipe de direction.

Accueil des élèves (semaine du 08.06 au 12.06) :

- LP : élèves des classes de 3^{ème} Prépa Métiers / Elèves des classes de CAP
- LGT : élèves des classes de terminale GT susceptibles d'être concernés début juillet par les épreuves de rattrapage du Baccalauréat.
- Elèves du dispositif UPE2A

Ces élèves seront contactés par les services de la vie scolaire.

PRINCIPES GENERAUX

Ce protocole d'accueil des élèves et des personnels a pour objectif de se conformer aux principes fondamentaux suivants :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrière.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et désinfection des locaux et matériels.
- La formation, l'information, la communication.

1) Préambule

- Cadre sanitaire : garantir les conditions de santé des personnels et des élèves dans le cadre d'un retour des personnels et élèves et d'une reprise même partielle de l'activité pédagogique en présentiel.

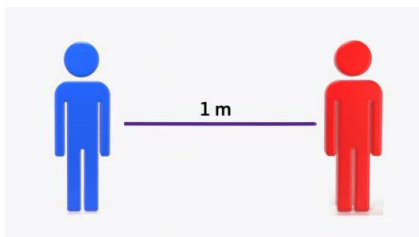
- Cadre d'accueil :

a) Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée si celui-ci présente des symptômes de fièvre (37,8° ou plus).

b) Les personnels procéderont de la même manière et travailleront à distance s'ils présentent des symptômes liés au COVID-19, ont une vulnérabilité au regard de celui-ci ou vivent avec une personne vulnérable.

2) Principes fondamentaux

A) Le maintien de la distanciation physique.



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination directe et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place veillera à décliner ce principe dans tous les contextes (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloir, préaux, restauration, sanitaires, sortie de l'établissement...)

B) L'application des gestes barrière.



1. Le lavage des mains.

Dans les salles accueillant des élèves, du gel hydro-alcoolique sera à leur disposition.

A tout moment de la journée, dans le respect du principe de distanciation physique, ce lavage s'effectuera avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes et le séchage des mains se fera à l'aide d'une serviette à usage unique.

Le lavage des mains s'effectuera à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement (gel hydro-alcoolique à disposition des élèves et professeurs sous les préaux).
- Après les récréations.
- Avant et après chaque repas.
- Avant et après être allé aux toilettes.

Les échanges d'objets entre élèves sont interdits.

2. Le port du masque.

Le masque est obligatoire pour tous pendant les circulations au sein de l'établissement ou encore pendant la récréation dès lors que le principe de distanciation n'est pas garanti et ne peut être respecté.

Il est obligatoire pour les enseignants en classe quand le principe de distanciation physique ne peut être respecté.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants pour chaque demi-journée (2 au minimum) ainsi que deux sachets plastiques avec fermeture type sachet de congélation (un sachet pour les masques propres, un sachet pour les masques usagés lavables). Des poubelles spécifiques seront à disposition pour les masques usagers jetables.

3. La ventilation des locaux.

Les salles de classe (ou les locaux) seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, à tout moment de la journée, pendant chaque récréation et pendant le nettoyage des locaux.

C) La limitation du brassage des élèves.

- Une salle est attribuée à un groupe d'élèves : **les professeurs se déplacent** pour éviter les mouvements d'élèves. Les salles de classes seront organisées de telle manière que 15 places maximum soient mises à la disposition des élèves, en respectant un espace de 4m²/élève.
- L'accès aux casiers des élèves n'est pas autorisé.
- Un itinéraire unique sera matérialisé par des flèches au sol pour indiquer le sens de circulation et éviter les croisements d'élèves (couloirs et escaliers).
- Les élèves ne se déplacent dans les bâtiments qu'en présence de leur professeur ou d'un personnel de la vie scolaire.
- Les enseignants viennent chercher (en début de demi-journée et à la fin de la récréation) les élèves rangés dans la cour à l'emplacement qui leur aura été réservé.

- L'accès au gymnase et au 3C ne sera pas autorisé.

- Les bâtiments B1 et B3 et celui de la restauration scolaire seront les seuls bâtiments destinés à accueillir des élèves en cette fin d'année.

L'internat restera fermé jusqu'aux vacances d'été.

D) Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel.

- Les agents techniques se chargeront d'un nettoyage régulier des locaux occupés et de tous les points de contact à l'aide d'un produit d'entretien virucide.

Dans chaque salle, du gel hydro-alcoolique est à la disposition des élèves et des enseignants.

E) La formation, l'information, la communication.

- Formation :

- Tous les personnels de l'établissement rappelleront régulièrement aux élèves l'ensemble des règles sanitaires.
- Le service de santé du lycée veillera et s'assurera que les élèves vivent au mieux ce retour dans l'établissement.

- Information :

- L'accès à l'établissement pour toute personne autre que les élèves ne pourra se faire qu'en s'adressant à l'accueil. Il ne sera pas possible de se rendre dans les autres bâtiments pour des raisons de sécurité sanitaire évidentes.

- Il est demandé également aux parents de ne pas attendre leurs enfants devant le lycée.

JOURNEE TYPE D'UN LYCEEN

ARRIVEE AU LYCEE

- Les élèves seront accueillis par demi-groupe (≤ 15) les lundi, mardi, jeudi et vendredi selon l'emploi du temps aménagé qui leur sera communiqué la semaine précédente par le personnel de la vie scolaire.
- Il n'y aura pas d'accueil d'élèves le mercredi.
- Les élèves seront accueillis dans les bâtiments B1 et B3 dans des salles banalisées uniquement.

ENTREE DES ELEVES

- Les élèves entreront dans l'établissement par l'entrée habituelle qui leur est réservée sous la surveillance de personnels de la vie scolaire, d'un personnel de santé.

Les élèves devront porter un masque dès leur entrée dans l'enceinte de l'établissement.

- Ils se rendront ensuite en direction d'un des deux bâtiments qui leur aura été indiqué en respectant les gestes barrière et en appliquant la distanciation physique.
- Toujours en respectant ce principe de distanciation physique, les élèves attendront dans la cour, sous la surveillance d'AED.
- Aucun élève n'est autorisé à rentrer en classe ou à entrer dans un bâtiment s'il n'est pas accompagné d'un adulte (enseignant, CPE, AED).
- Accompagnés de leur professeur, les élèves devront se désinfecter les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique mis à leur disposition à leur entrée dans le bâtiment, conformément au sens de circulation qui leur sera indiqué.
- Ils devront se déplacer dans les couloirs et en empruntant les escaliers dans le respect du principe de distanciation physique et en ne prenant pas appui sur la rampe de l'escalier.

DANS LA SALLE DE CLASSE

- Pendant les cours, les portes restent ouvertes.
- Il ne doit pas y avoir de prêt ou d'échange de matériel entre élèves. Chaque élève ne fait usage que de son matériel personnel.
- Les élèves restent à leur place et ne se rendent pas au tableau.
- Les élèves sont dans la même salle et occupent la même table pendant toute la durée de leur présence selon un plan de salle, établi par la vie scolaire, qui sera fixe jusqu'à la fin de l'année.

Ce sont les professeurs qui rejoignent les élèves dans la salle.

LES RECREATIONS

- Elles s'effectuent dans la cour sous la surveillance d'un personnel de la vie scolaire, dans le respect du principe de distanciation physique avec port du masque.
- Les élèves accèdent aux toilettes de manière régulée et surveillée par le service de la vie scolaire.
- L'utilisation des bancs et tables extérieurs est interdite tout comme le sont les jeux de contacts ainsi que les transmissions d'objets d'un élève à l'autre.

A LA FIN DE LA RECREATION

- Les élèves se rassemblent à l'endroit qui leur sera indiqué dans la cour et se rangent en respectant la distanciation physique.
- L'enseignant vient les chercher, passe avec les élèves par le point où est mis à disposition du gel hydro-alcoolique avant de retourner en classe.

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

- A leur arrivée, les élèves se rangent sous le préau du bâtiment où ils ont cours, à l'endroit qui leur sera indiqué.
- A la récréation, les élèves restent dans la salle de classe pour faire une pause sous la surveillance d'un AED qui accompagnera le groupe pour un passage aux toilettes.
- En aucun cas, les élèves ne restent seuls dans la salle.

PAUSE MERIDIENNE ET RESTAURATION

- La salle de restauration sera aménagée de manière à respecter le principe de distanciation physique.
- La file d'attente sera limitée à 10 élèves se tenant à distance. Les autres élèves attendront dans la cour.
- Les élèves gardent leur masque jusqu'à ce qu'ils soient à leur place pour se restaurer.
- Obligation stricte pour les élèves encadrés par un AED de se laver les mains avant de recevoir son plateau.
- Un plateau sera remis à l'élève par un agent portant masque et gants.
- A la place qu'il occupera, l'élève trouvera ses couverts, un verre, une bouteille d'eau.
- L'utilisation des micro-ondes à usage collectif comme des fontaines à eau est interdite.
- A la fin du repas, les élèves débarrassent leur plateau en respectant la distanciation physique et se lavent les mains avant de sortir.

A la fin du repas, l'élève met son second masque.

Après chaque passage d'élève, sa place est désinfectée par les agents techniques.

DEPART DU LYCEE

- En fonction de la fin fixée des cours, les élèves quittent l'établissement de manière définitive.
- Les élèves qui repartent en bus conserve leur masque jusqu'à leur retour à domicile.
- Les élèves n'utilisant pas le bus ne s'attardent pas, rentrent chez eux sans attendre.